

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_06_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 15/02/2023
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : E BOLLARD
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : création d'un espace culturel, bibliothèque et numérique, d'une maison des associations et service public. Demande de subvention à la DRAC

Monsieur le Maire rappelle que l'APD a été approuvé le 23 novembre 2022.

L'estimatif s'élève à 852 459€ HT pour les travaux

Monsieur Bruno CUVELARD adjoint en charge du projet présente les devis pour le mobilier et l'informatique.

Mobilier : devis DPC 55 646€ HT

Informatique : devis ADMISTRIA 15 612.33€ HT

Monsieur le Maire rappelle que la DRAC avait demandé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un diagnostic de faisabilité pour la rénovation de l'ancienne cure dans le cadre du projet bibliothèque. La DRAC s'était engagée à rembourser cette étude dans le cadre d'une subvention. La facture est de 7 790€ HT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_06_23022023-DE

Les travaux liés à la création d'un espace culturel, bibliothèque et numérique, d'une maison des associations et service public peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à la DRAC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de solliciter la DRAC, pour les aménagements liés à la création d'un espace culturel, bibliothèque et numérique, d'une maison des associations et service public sur un montant de 55 646€ + 15 612 € + 7 790€ = 79 048€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric Bollard



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0